

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 3 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le trois septembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 28 août 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO

Mmes et M. les conseillers : Mmes GERVASONI, LAMOTHE, MELIN, NADEAU, MM. MOTHES, PAINEAU, PARKER

Avait donné pouvoir : Mme PUCHAES à Mme DARMAILLACQ

Etaient excusés : MM. THUAULT, THUILLIEZ

Etait absent : M. PALLU

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018
- délibération pour des ouvertures de crédits (élagage à l'espace P. Coillot, porte PVC foyer rural, jeux au sol au city-stade, points lumineux au Pingua et route de Lassalle)
- rapport année 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- rapport année 2017 sur le service public d'assainissement non collectif
- projet des voies d'intérêt communautaire sur la commune
- courrier de la CDC concernant la gestion des déchets verts
- courrier de l'ARS relatif au dispositif PhytoSignal
- incivilités
- gestion de l'espace Pierre Coillot
- point sur le PLUI
- questions diverses

Document déjà envoyé par mail :

- *compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018*

Documents ci-joints :

- *courrier de la CDC concernant la gestion des déchets verts*
- *courrier de l'ARS relatif au dispositif PhytoSignal*

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018, il est signé par tous les membres présents.

1) délibération ouverture de crédits pour la porte PVC du bas du foyer rural et pour l'élagage à l'espace P. Coillot

Le maire présente les travaux devant être exécutés (porte au foyer rural -PVC, double vitrage, serrure 3 points...-, deux nouveaux points lumineux -Pingua et route de Lassalle-, des jeux au sol au city-stade et élagage à l'espace P. Coillot) et la nécessité d'ouvrir des crédits pour ces réalisations.

DELIBERATION

Vu la nécessité de changer l'ancienne porte du bas du foyer rural par une porte PVC (double vitrage, serrure 3 points...), d'installer deux nouveaux points lumineux (Pingua et route de Lassalle), de créer des jeux au sol au city-stade et de réaliser des travaux d'élagage à l'espace P. Coillot,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'ouverture de crédits : DM n° 2/2018

: 2135 - 61 (foyer rural)	: + 1 691 €
: 204172 - 76 (éclairage public)	: + 1 502 €
: 2128 - 82 (aire multi-activités et de jeux)	: + 690 €
: 2128 - 116 (espace Pierre Coillot aménagement)	: + 8 664 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 12 547 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 12 547 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 12 547 €

VOTE : unanimité

2) rapport année 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CDC Convergence Garonne, transmis aux élus le 7 août 2018, doit être présenté en conseil municipal. Les élus n'émettent aucune observation sur ce rapport.

Ce document sera affiché en mairie et mis sur le site de Pujols.

3) rapport année 2017 sur le service public d'assainissement non collectif

Les rapports sur le service public d'assainissement non collectif de la CDC Convergence Garonne, transmis aux élus le 7 août 2018 doit être présenté en conseil municipal. Les élus n'émettent aucune observation sur ce rapport.

Ce document sera affiché en mairie et mis sur le site de Pujols.

4) projet des voies d'intérêt communautaire sur la commune

La CDC a la compétence « voirie » depuis sa création.

Elle doit aligner les compétences post-fusion. La CDC ne prendrait en compte que les voies d'intérêt communautaire. Pour Pujols, la définition de l'intérêt communautaire ne concerne seulement 600 mètres (de Mareuil à l'autoroute côté Saint-Robert) qui resteraient en charge de la CDC (actuellement l'ensemble de notre voirie, à l'exception de 200 mètres est transféré).

Les élus doivent présenter leur avis.

Vu le peu de mètres, les conseillers municipaux, à l'unanimité, demandent que la commune reprenne cette voirie.

Une dotation annuelle de compensation sera versée par la CDC à la commune (environ 1 800 € / km « repris »).

5) courrier de la CDC concernant la gestion des déchets verts

Les élus pujolais avaient sensibilisé la vice-présidente en charge des déchets ménagers, à la difficulté pour un bon nombre d'administrés de se débarrasser des déchets verts.

L'interdiction de brûler les déchets verts et l'obligation de fait de les transporter en déchèterie génèrent des coûts (achat de remorque, km voiture) et des nuisances (carbone, trafic de véhicules vers la déchèterie, attentes en déchèterie...) difficilement supportables, sans apporter de solution aux personnes ne disposant ni véhicule ni remorque ou les personnes à mobilité réduite.

La mise à disposition gratuite par l'Association des Amis de l'Arec d'un broyeur à végétaux, au domicile du demandeur si besoin, satisfait une partie des habitants de notre commune. L'association envisage d'ailleurs l'achat d'un broyeur de capacité supérieure.

M. GUERRERO rappelle que plusieurs systèmes de ramassage des déchets verts ont été étudiés en commission :

- ramassage porte-à-porte à la demande ou à jours fixes
- mise à disposition d'aire(s) de stockage dans les communes
- broyage sur place à l'aide d'un broyeur à végétaux intercommunautaire mis à disposition des particuliers à domicile
- broyage sur place à l'aide d'un broyeur à végétaux intercommunautaire mis à disposition des particuliers en un lieu déterminé dans les communes
- ramassage chez les particuliers en alternance avec le ramassage des encombrants.

Les services techniques ont travaillé sur la faisabilité et le coût de ces solutions. Aucune n'est pleinement satisfaisante soit pour des problèmes de coûts (broyage) soit pour la mise en place (sacs pour les déchets de tonte, mais quid des déchets d'élagage ? des branches d'arbres ?..) ou pour retour au point de départ (cas du stockage sur une aire réservée) car il faut alors transporter d'une manière ou d'une autre les déchets.

Après plusieurs réunions de commission, le président de la CDC convie les élus à une réunion d'échanges sur ce thème.

Le maire demande au groupe pujolais qui avait travaillé ce point, de finaliser leurs propositions afin de présenter un dossier répondant au mieux aux besoins sans pour autant être une charge excessive pour la CDC.

6) courrier de l'ARS relatif au dispositif PhytoSignal

Le courrier de l'ARS transmis aux élus concerne un dispositif PhytoSignal dont la finalité est la protection des végétaux et de la population.

7) gestion de l'espace Pierre Coillot

Le maire signale que les incivilités se multiplient sur l'espace Pierre Coillot, il est de plus en plus difficile de gérer ce site.

Des véhicules se garent sous les chênes malgré la signalisation l'interdisant.

Il propose de supprimer l'ouverture estivale (du 1^{er} mars au 31 octobre) de l'espace P. Coillot aux véhicules à moteur.

Les élus sont unanimes pour cette suppression.

Cependant, ce site restera accessible toute l'année aux piétons.

Le maire va se renseigner auprès du Centre Routier Départemental pour la pose de bornes proches de l'accès de cet espace.

8) point PLUI

Le maire a assisté à un séminaire sur le lancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce PLUI, projet pour 10-15 ans, et compatible avec le SCoT Sud Gironde, dessinera les grandes orientations pour demain (urbanisation future, équipements publics, infrastructures...).

Le cabinet choisi a plusieurs pôles dont un « environnement », un « naturaliste » et un « urbanisme et architecture ». Il passera dans toutes les communes afin de réaliser un inventaire : bâtiments présentant des particularités, éléments bâtis (puits, lavoirs...), éléments paysagers (arbres remarquables, haies...), éléments historiques...

9) questions diverses

- Le maire fait part aux élus que l'AMAP, faute de bénévoles, cessera le 13 décembre 2018.

- M. MOTHEs rappelle que la réunion avec les nouveaux pujolais se fera le samedi 6 octobre. Les représentants des associations pujolaises y sont conviés.
- Le maire informe les élus que la rentrée scolaire s'est très bien passée. L'effectif est sensiblement le même que l'an passé.
- Le maire rappelle aux conseillers municipaux que l'enquête publique sur l'aliénation de parties de chemins ruraux n°3 et 33 aura lieu du 7 au 22 septembre 2018.

Séance levée à 21h50.